

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 22 novembre 2016
No d'affaire: 2016.RRGR.774

Subvention cantonale en faveur du remaniement des collections du Musée d'histoire de Berne.

Crédit d'objet

1 Objet

L'Etat, la ville et la commune bourgeoise de Berne ont chargé le Musée d'histoire de Berne (BHM) de conserver leur patrimoine historique. Les objets qu'ils ont apportés au moment de l'institution de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » leur appartiennent toujours.

Le 17 juillet 2014, le BHM a informé ses bailleurs de fonds¹ de l'état de ses collections, de ses dépôts et du bâtiment muséal. Les collections du BHM comprennent quelque 500 000 objets, dont seuls deux tiers environ sont recensés sous forme électronique. Nombre d'entre eux sont par ailleurs mal indexés et parfois conservés dans des conditions loin d'être optimales. Le BHM a fondé son analyse sur les résultats d'une évaluation par des pairs qu'il a fait réaliser sur mandat de ses bailleurs de fonds.

Etant donné que les collections sont partiellement recensées et mal indexées, il manque des informations essentielles sur certains objets en particulier et sur des collections dans leur ensemble, ce qui contraint le BHM à fournir des efforts considérables pour pouvoir effectuer des tâches fondamentales dans le domaine des collections. A cause de ces lacunes, les ressources doivent être affectées aux tâches quotidiennes, au détriment d'autres tâches essentielles incombant à un musée. Les moyens financiers demandés visent à combler ces lacunes. Le manque d'informations concernant les objets des collections complique en outre considérablement la mise sur pied d'expositions propres au BHM ainsi que le prêt à d'autres musées bernois.

Pour améliorer l'indexation des objets des collections et l'exécution des tâches courantes, il faut remplacer la solution informatique du musée par un système standard spécifique à l'activité muséale.

Les collections du BHM se sont agrandies depuis sa création en 1894. Elles comportent des objets qui ne correspondent pas au concept de collection actuel et dont le BHM peut donc se

¹ Canton de Berne, ville de Berne, commune bourgeoise de Berne et conférence régionale de Berne-Mittelland

séparer. L'élimination de certains objets permettra de renforcer le profil des collections du BHM et de gagner de la place dans les dépôts.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accorder un crédit de 1,7 million de francs en vue du remaniement et de la mise à jour des collections du BHM. Parallèlement, le conseil municipal de la ville de Berne et le petit conseil de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Berne demandent à leurs parlements respectifs d'accorder chacun un crédit identique.

2 Bases légales

- Article 2, lettres *a*, *b*, *c* et *e*, article 4, alinéa 1, article 5, alinéa 2, lettre *b*, article 7, alinéa 2, article 13 et article 14, alinéa 1 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1)
- Articles 7 et 8 du contrat de prestations 2016-2019 conclu avec la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » (annexe 1)
- Articles 3, 8 et 9 de l'acte de fondation du Musée d'histoire de Berne
- Article 45, alinéas 1 et 2, article 46, article 48, alinéa 1, lettre *a*, article 50 et article 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 148 et 152 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1, lettre *a* LFP.

4 Montant déterminant du crédit

Coûts totaux, y c. crédit d'étude	CHF 7 844 000
./. contributions propres du BHM	<u>CHF - 2 644 000</u>
Coûts nets	CHF 5 200 000
./. part de la ville de Berne (1/3)	CHF - 1 733 333
./. part de la commune bourgeoise de Berne (1/3)	<u>CHF - 1 733 334</u>
Part du canton de Berne (1/3)	CHF 1 733 333
./. crédit d'étude déjà approuvé	<u>CHF - 33 333</u>
Crédit à accorder	CHF 1 700 000

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Un crédit d'objet de 1,7 million de francs est approuvé, lequel est financé par le Fonds d'encouragement des activités culturelles. Le Conseil-exécutif est prêt à déposer les moyens financiers supplémentaires nécessaires sur ce Fonds dans les années à venir et à porter ce crédit à la charge des comptes du canton : compte 363510, produit 910010 Encouragement des activités culturelles, groupe de produits 8.11.9100 Culture. La part du canton est inscrite dans le plan intégré mission-financement de l'Office de la culture pour les années 2017 à 2019 ainsi que pour 2020. Elle se répartira probablement comme suit :

Exercice	2017	2018	2019	2020
CHF	320 000	460 000	460 000	460 000

6 Condition

La part du canton, d'un montant de 1,7 million de francs, sera uniquement versée si les deux autres bailleurs de fonds, à savoir la ville et la commune bourgeoise de Berne, approuvent leurs subventions d'un même montant.

7 Motifs

Du point de vue de sa conservation, une grande partie des collections est dans un état critique en raison de conditions de stockage inadéquates et du manque d'entretien. Certains objets contiennent des substances nocives. Le BHM peut uniquement financer une partie du remaniement de ses collections. Le canton de Berne et les deux autres cofondateurs du musée sont tenus d'assurer la conservation et l'indexation des collections.

Berne, le 22 novembre 2016

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Reinhard*
le secrétaire général: *Trees*

